

Intitulé : Formation initiale NF C18-510 des salariés Chargés de Travaux/Essais (H2V/Essai-B2V/Essai)

Code formation : **UTE3-C**Durée formation présentiel : **28 Heures**

Prérequis/Durée : Non

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Assurer l'exécution d'opérations d'ordre électrique, en qualité de chargé de travaux sur ou au voisinage des ouvrages électriques et de leurs annexes
- Rédiger les documents pouvant être utilisés lors de travaux d'ordre électrique sur ou au voisinage des ouvrages électriques et de leurs annexes

Prérequis

Disposer d'une habilitation H1V et/ou B1V, en cours de validité, délivrée par leur employeur

Contenu de la formation

- Séquence 1 : accueil
- Séquence 2 : évoluer en toute sécurité dans un environnement électrique
- Séquence 3 : décrire les conditions de réalisation des opérations accessibles avec une habilitation H2V et B2V
- Séquence 4 : appliquer les prescriptions des opérations réalisables avec une habilitation H2V et/ou B2V (théorie et exercices pratiques)
- Séquence 5 : Evaluation théorique et pratique

Profil stagiaire

Tous les salariés qui doivent disposer d'une habilitation (H2V et/ou B2V) au titre de la NF C18-510 et qui réalisent, en qualité de chargé de travaux des opérations d'ordre électrique sur les ouvrages électriques HT Postes et leurs annexes ou dans leur environnement.

Les stagiaires doivent avoir une connaissance minimale :

- des différents appareils pouvant se trouver dans un poste électrique (nature, fonction des disjoncteurs, sectionneurs, transformateurs de puissances, TSA etc),
- de la disposition générale des postes et de leur règle de fonctionnement

Compétences

Cette formation contribue à acquérir les compétences suivantes:

- Savoir mettre en oeuvre, au niveau de son activité, la réglementation applicable en matière de prévention hygiène sécurité (SSQVT & NF C 18 510-1)
- S'approprier les savoirs et savoirs faire règlementaires qui permettent d'assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique sur ou au voisinage des ouvrages électriques et de leurs annexes

Modalités d'évaluation

L'académie délivrera en fin de formation une attestation des acquis (Avis après formation au sens de la norme) basé sur les résultats obtenus lors d'un QCM d'évaluation de la partie théorique et d'une évaluation réalisée lors d'une mise en situation pratique.

Informations complémentaires